La chasse aux crèches de Noël est ouverte!



Article rédigé par Valeurs actuelles, le 11 décembre 2019

Source [Valeurs actuelles] Pour bannir les crèches de l'espace public, la Fédération de la libre pensée a envoyé une note à tous les représentants départementaux.

Début du mois de décembre oblige, les grands défenseurs de la loi de 1905 sortent les griffes. Pour lutter contre les crèches de la Nativité dans les bâtiments publics, la Fédération de la libre pensée vient d'envoyer une note à tous les représentants départementaux, rappelant « les démarches à accomplir avant de saisir le juge administratif », rapporte notamment <u>Le Figaro</u>.

« On est dans la tendance au reflux drastique », se réjouit d'ailleurs Christian Eyschen, vice-président de la fédération. « Partout où on a fait des recours, on a gagné! Notre action, sanctionnée positivement par le Conseil d'Etat, a eu ses effets positifs », poursuit-il. Un maire résiste pourtant encore et toujours à la pression. Lundi dernier, Robert Ménard a inauguré sa nouvelle crèche dans l'enceinte de l'hôtel de ville de Béziers. Entouré de « représentants de cinq religions » il a insisté sur le fait « qu'elle n'est pas une polémique, pas une provocation, mais un trait d'union ». Seulement, cette année, comme l'année précédente, il a été obligé de la disposer sur une table à roulettes, de manière à pouvoir la déplacer en cas de contestation. En 2017 et 2018, la justice avait estimé que l'installation portait atteinte à la loi de 1905. « Cette année, on a essayé de se conformer un peu plus aux préconisations du Conseil d'Etat. Il y a quelques temps, le sous-préfet m'a envoyé un courrier apaisé, me rappelant les règles ; je lui ai répondu sur le même ton. Et je n'ai reçu aucune plainte », fait valoir l'édile. Une déclaration qui n'a pas empêché la Fédération de la libre pensée héraultaise de fustiger « une crèche catholique, installée dans l'enceinte du bâtiment public de tous les Biterrois, investie d'un contenu prosélyte par le maire ».

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici

11/12/2019 11:00